

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 11 JUILLET 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	7
VOTANTS	8

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet à dix-huit heures trente, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 5 juillet 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

CONVOCAION

Datée	du 05/07/24
Affichée	le 05/07/24

Monsieur François BRIZARD a été nommé secrétaire de séance.

OBJET

Attribution du marché
location et maintenance
d'un véhicule isotherme

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Pouvoir : Guy MARTEL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Absents excusés : Serge DELAVALLEE, François CARBONELL,
Virginie VIOLET

Mme HELLEUX, Vice-Présidente déléguée au scolaire, informe les membres du bureau qu'une consultation a été lancée pour le renouvellement de la location et de la maintenance d'un véhicule isotherme pour la livraison des repas sur le territoire de la Communauté de Communes. Cette location permet de transporter les repas confectionnés par la cuisine centrale vers les établissements satellites (cantines scolaires, centres de loisirs, ...)
L'avis d'appel d'offres a été publié le 10 avril 2024 pour une remise des offres fixée au 17 mai 2024 à 12 heures.

Caractéristiques du marché

Type de marché :	marché non alloti
Type de procédure :	procédure adaptée
Durée du marché :	60 mois
Montant estimatif :	48 000 € TTC

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés et énoncés ci-dessous :

- **Critère Prix des prestations pondéré à 50 sur 100 points**
 - ✓ Prix de la location pondéré à 40 sur 100 points
 - ✓ Prix du kilomètre en plus-value et en moins-value pondéré à 5 sur 100 points
 - ✓ Indemnité de restitution anticipée pondéré à 5 sur 100 points
- **Critère Valeur technique pondéré à 40 sur 100 points**
 - ✓ Respect du cahier des charges pondéré à 20 sur 100 points
 - ✓ Délais d'intervention en cas d'immobilisation du véhicule pondéré à 20 sur 100 points
- **Critère Délai de livraison pondéré à 10 sur 100 points**

Une seule offre a été remise dans les délais

Après analyse, l'offre répond à tous les critères techniques. Le coût moyen mensuel de la prestation est plus élevé que celui supporté actuellement par la collectivité mais la prestation proposée est plus complète notamment en ce qui concerne la rapidité des interventions en cas de panne. De plus, le coût du km supplémentaires est inférieur au coût actuel.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **RETIENT**, pour la location et la maintenance d'un véhicule isotherme, l'offre présentée par la Société Petit Forestier Location SAS sur la base d'un prix de location mensuel de 931,00 € HT soit 1 117,20 € TTC
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 12 JUIL. 2024
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 12 JUIL. 2024

Le Président,
Jean SELLIER

